Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_3_2026_87P-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 15 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 08 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Était Absente Excusée : Mme Stéphanie VILGICQUEL.
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Stéphanie VILGICQUEL a donné procuration à M. Camille LE BOULCH.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Plan canicule : Dispositif d'accompagnement au plan « Vague de Chaleur » en partenariat avec les services de la Poste - Délibération N°3/2026/87

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire informe l'assemblée avoir rencontré le groupe La Poste lors du forum territorial des Maires le 29 juin dernier dans le prolongement de la réception d'un courrier de M. le Premier Ministre annonçant un partenariat possible (avec prise en charge par l'Etat) entre les services de La Poste et les collectivités.

Mme la Maire présente le Plan Canicule solution la Poste ainsi que les deux conventions sur mesure portant sur le dispositif d'accompagnement au plan « Vague de Chaleur » ci-dessous présentées :

- « Visite du facteur » : Repérage des « invisibles » par le facteur dans le cadre de sa tournée (détection spontanée du facteur) permettant l'inscription volontaire des habitants dans le registre ;
- « Visite du facteur aux habitants sur demande de la commune » : La commune commande la prestation à La Poste en transmettant via un Portail dédié, un fichier nominatif des personnes vulnérables identifiées (nom, prénom et adresse physique des personnes déjà enregistrées sur le registre détenu en mairie).

Mme la Maire rappelle la gratuité pour la commune de ce dispositif puisqu'il est financé par l'Etat en direct entre la Poste et l'Etat.

Envoyé en préfecture le 04/08/2026
Reçu en préfecture le 04/08/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260715-D_3_2026_87P-DE

Mme la Maire rappelle que les élus ont été destinataires le 08 juillet 2026 des conventions et de la présentation du dispositif, pièces reçues en mairie à cette même date.

Mme la Maire propose de pouvoir acter les deux conventionnements susmentionnés aux vu des éléments transmis et explications communiquées en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR dont 1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

↳ Valide la proposition de conventionnement avec les services de La Poste précisant que cette décision ne remet pas en cause le passage actuel quotidien des élus chez les personnes vulnérables inscrites sur le registre communal.

↳ Autorise Mme la Maire à signer les conventions précitées et annexées à la présente.

Fait et délibéré le 20 juillet 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

